

## L'outil ressource des employeurs agricoles



Conseil Emploi 32 est un dispositif géré par la FDSEA du Gers en sa qualité d'organisation patronale représentative des employeurs agricoles. Le but de cette plateforme est d'apporter accueil, information, et orientation au plus près des besoins des employeurs de main d'oeuvre agricole. Conseil Emploi 32 c'est un seul n° d'appel pour exprimer ses besoins et être orienté vers la prestation adaptée. Conseil Emploi 32 c'est une mise en commun des compétences pour un service personnalisé auprès de chaque employeur de main d'oeuvre agricole.

### CONTACT

Tél. : 0 899 871 877

Service 0,60 €/min + prix appel

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00

## Accueil, information et orientation des employeurs agricoles



### un accompagnement pour :

#### ✓ Mon projet d'embauche potentielle

Clarification du projet, information sur les différentes formes d'embauche, simulation du coût, réglementation sur le temps de travail, conseil en management.

#### ✓ La prévention des risques

Réalisation simple et rapide du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) de votre exploitation.

#### ✓ Organiser mon recrutement

Définition et création de la fiche de poste, rédaction de l'offre, tri et sélection des CV. Préparation et assistance à l'entretien d'embauche.

#### ✓ La gestion de la paye de mon personnel

Etablissement des bulletins de salaire, réalisation du déclaratif DSN pour les charges sociales et gestion réglementaire (DPAE, mutuelle, prévoyance, solde de tout compte, gestion maladie, accident du travail...).

#### ✓ Un conseil juridique et social personnalisé pour réaliser mes choix

Accompagnement sur les caractéristiques de l'embauche (choix du contrat, simulations coûts...), réalisation des actes juridiques (contrat de travail, constitution de groupement employeurs, accords d'entreprise, ruptures de contrats...).

#### ✓ La défense de mes intérêts

Assistance auprès du Conseil des prud'hommes et du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS).

